



AGENCE PARCS CANADA

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2009

*Vers une culture  
de la conservation*



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

# LA CHARTE DE PARCS CANADA

## NOTRE MANDAT

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

## NOTRE RÔLE

*Gardiens*, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

*Guides*, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

*Partenaires*, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

*Conteurs*, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

## NOTRE ENGAGEMENT

*Protéger*, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

*Faire découvrir* la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

*Commémorer* l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

*Servir* les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

AGENCE PARCS CANADA

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2009

*Vers un culture  
de la conservation*

Randonnée pédestre –  
PN du Canada des  
Glaciers (C.-B.)  
par Bergeron, J.F.  
ENVIROFOTO, 1999

Femelle du grand harle –  
PN du Canada  
Kejimkujik (N.-É.)  
par Lynch.W., 1988

Une autre époque –  
LHN du Canada du  
Fort-George (Ont.)  
par Bénard, J., 2004

## **Images au bas**

Sommets enneigés, parc national du Canada du Mont-Revelstoke (Parcs Canada)

Lac et montagnes (Parcs Canada)

Lieu historique national du Canada du Homestead-Motherwell (Parcs Canada)

Lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg (Parcs Canada)

Lieu historique national du Canada du Château-Frontenac (Place St-Jacques, 1994)

Coloris d'automne (Parcs Canada, Michael Wood, 1997)

Littoral (Parcs Canada, André Cornellier, 1991)

© Sa Majesté la reine du chef du Canada (2006)

[www.parcscanada.gc.ca](http://www.parcscanada.gc.ca)

# Table des matières

---

Message de la Ministre de l'Environnement .....	3
Dans le contexte du gouvernement du Canada .....	5
L'Agence Parcs Canada .....	7
Sommaire des enjeux .....	9
Evolution de la situation .....	10
Communication et rapportage nos intervenants .....	13
Stratégie de Développement durable de l'Agence 2007-2009 .....	15
Annexes .....	22



# Message de la ministre de l'Environnement

---

En ma qualité de ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, je suis ravie de vous présenter la *Stratégie de développement durable* de Parcs Canada. L'Agence Parcs Canada veille à la protection de certaines de nos richesses nationales les plus durables et les plus précieuses : nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation. Ces richesses extraordinaires sont au cœur même de l'identité du Canada : elles représentent les exemples les plus remarquables de notre environnement naturel et de notre vitalité culturelle.

La plus grande priorité de Parcs Canada consiste à protéger le patrimoine culturel et naturel de nos lieux spéciaux et à en préserver la santé et l'intégrité. Voilà ce qu'est le développement durable. Les initiatives en matière de développement durable nous permettent de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. L'Agence s'est aussi engagée à offrir des possibilités éducatives pertinentes et des expériences mémorables aux visiteurs.

Parcs Canada intègre la science et les connaissances traditionnelles pour assurer la préservation des caractéristiques culturelles et naturelles importantes de nos lieux historiques nationaux, de nos parcs nationaux et de nos aires marines nationales de conservation, de sorte que les générations actuelles et futures puissent en faire l'expérience et en profiter pleinement. L'Agence convertit au vert ses propres opérations et ses installations pour les visiteurs afin d'en réduire au minimum les impacts environnementaux possibles, sinon d'éliminer entièrement ces incidences. Elle aide à renseigner les Canadiennes et les Canadiens sur le développement durable; et elle collabore avec des partenaires, des intervenants, d'autres paliers de gouvernement, des entreprises et la population canadienne pour conserver et soutenir notre patrimoine naturel et culturel pour l'avenir.

Par dessus tout, les principes du développement durable aideront l'Agence Parcs Canada à continuer de veiller sur ces lieux patrimoniaux exceptionnels. En tant que chef de file du développement durable,

le Canada est résolu à poursuivre son travail pour réduire au minimum l'incidence de ses activités sur l'environnement. La *Stratégie de développement durable* de Parcs Canada trace la voie que l'Agence emprunte pour intégrer systématiquement les principes du

développement durable à ses politiques, ses programmes, ses mesures législatives et ses activités dans l'intérêt de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

La ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, characteristic of Rona Ambrose's signature.

Rona Ambrose

# Contexte

---

## Développement durable

*Le développement durable s'entend d'un développement qui permet de « répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre à leurs besoins ».*

*Le développement durable est un mode de réflexion et d'intervention, une façon de nous assurer que nous tenons compte de tous les facteurs d'ordre social, économique et environnemental dans la prise de nos décisions et dans nos interventions. Le développement durable signifie également faire en sorte que nos choix de citoyens, de consommateurs, de producteurs et d'investisseurs soient compatibles avec une excellente qualité de vie pour tous les Canadiens et Canadiennes et pour la collectivité mondiale, maintenant et dans les années à venir. Le Canada dispose de nombreux atouts – institutions démocratiques dynamiques, citoyens instruits, ressources naturelles considérables, entreprises novatrices et collectivités vivantes. Nous avons la possibilité et la responsabilité d'utiliser ces atouts afin d'établir des milieux naturel et planifié sains, une société juste et dynamique et une économie prospère.*

*Pour bon nombre de collectivités partout au Canada – rurales, éloignées et urbaines – le développement durable est reconnu comme essentiel au maintien de leur mode de vie.*

*D'importantes municipalités intègrent la planification durable de l'utilisation de la terre, les initiatives sur la pureté de l'air et l'engagement à l'égard de l'efficacité énergétique dans leurs activités quotidiennes. De même, les entreprises canadiennes axées sur l'avenir démontrent que les affaires liées au développement durable sont de bonnes affaires – en ce qui concerne la rentabilité, la responsabilisation envers les intervenants, l'accès aux nouveaux marchés et la santé économique à long terme. L'innovation et les investissements fondés sur les principes du développement durable améliorent l'efficacité et la capacité concurrentielle des industries canadiennes sur le marché mondial.*

*Notre crédibilité internationale en tant que chef de file du développement durable est un atout certain pour tous les Canadiens et les Canadiennes et exige que nous poursuivions nos efforts soutenus en vue de diminuer au maximum notre incidence sur l'environnement et d'aborder les enjeux mondiaux urgents, comme la santé, la pauvreté, et la qualité de l'air et de l'eau.*

# Contexte du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à s'assurer que les Canadiens continuent de prospérer dans une société libre, équitable et saine. Des stratégies de développement durable visant à orienter et à communiquer certaines des façons dont le gouvernement remplit cet engagement sont présentées au Parlement tous les trois ans par les ministères et les organismes fédéraux.

La stratégie de développement durable (SDD) de Parcs Canada précise la façon dont l'Agence intégrera systématiquement les principes du développement durable dans ses politiques,

programmes, lois et activités. Par ces stratégies, l'Agence doit rendre compte de ses interventions et de ses décisions aux Canadiens et aux Canadiennes.

*« En ce qui concerne ses parcs, il est essentiel que chaque pays conserve une partie de son patrimoine naturel à l'état sauvage comme témoin pour les générations futures et base de référence pour mesurer le changement, afin que les gens puissent constater la splendeur de leur passé, avant que le territoire ait été dégradé. Si nous détruisons les parcs, ils disparaîtront pour toujours. »* – George Schaller, biologiste. [Traduction]

# Contexte de Parcs Canada

Les lieux et les canaux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes. Ce sont des symboles marquants de notre identité, qui représentent la vitalité de notre culture et les merveilles de notre environnement naturel. Ils sont là pour que les générations de Canadiens et de Canadiennes d'aujourd'hui et de demain puissent les découvrir, les apprécier et les comprendre.

*« Les parcs nourrissent l'esprit, contribuent à la survie de la planète et reflètent l'idéal des sociétés qui assurent leur protection. Le paysage et la mémoire s'associent pour nous indiquer que certains lieux sont uniques et que leur valeur*

*naturelle exceptionnelle et le consensus social leur confèrent un caractère sacré. Nous donnons à ces lieux le nom de parcs et nous les tenons pour acquis. »* – Chris Johns, rédacteur en chef de la revue National Geographic. [Traduction]

L'Agence Parcs Canada protège et préserve les lieux patrimoniaux exceptionnels en offrant des expériences de séjour et éducatives enrichissantes à ses millions de visiteurs, et elle encourage les Canadiens et les Canadiennes à adopter une culture de la conservation. Parcs Canada est engagée dans le développement durable.

# L'Agence Parcs Canada

---

## Le mandat officiel de Parcs Canada est le suivant :

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

Le mandat de Parcs Canada s'inscrit parfaitement dans les objectifs de développement durable. L'Agence est responsable de la protection et de la mise en valeur d'exemples significatifs de l'histoire et de la culture canadiennes, ainsi que d'exemples représentatifs des écosystèmes et de la biodiversité de notre pays.

Le mandat de l'Agence précise le résultat attendu de sa stratégie, c'est-à-dire le produit final escompté de toutes ses activités et se calque sur celui-ci. Ce résultat comprend deux sous-ensembles importants d'une politique sur l'économie durable. Les activités de l'Agence contribuent à l'obtention *d'une croissance économique durable et d'un environnement propre et sain.*

L'Agence se consacre à trois engagements principaux : protéger, mettre en valeur et commémorer les trésors confiés à son

intendance. Ces engagements font partie intégrante de la signification du développement durable : on ne peut assurer la survie sans protection, sans mise en valeur et sans commémoration.

L'Agence Parcs Canada exécute son mandat au moyen d'une architecture des activités de programme (AAP) composée de six activités de programme principales. L'AAP est la structure utilisée par l'Agence pour présenter son *Plan d'entreprise* et rendre des comptes au Parlement et aux Canadiennes et Canadiens.

Les programmes de base de l'Agence sont précisés dans les quatre premières activités de programme : créer des lieux patrimoniaux, préserver les ressources patrimoniales, favoriser l'appréciation et la compréhension du public, et améliorer les expériences des visiteurs.

# Créer des lieux patrimoniaux

La création de lieux patrimoniaux englobe la planification des réseaux, la négociation avec les intervenants aux fins d'inclusion dans les réseaux nationaux, l'obtention des

approbations ministérielles et la création de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et d'autres lieux patrimoniaux.

# Préserver les ressources patrimoniales

Parmi les activités visant à préserver les ressources patrimoniales, mentionnons le maintien et l'amélioration de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux gérés par l'Agence Parcs Canada ou sur lesquels celle-ci a une influence; la protection et la gestion des ressources

culturelles administrées par Parcs Canada mais non liées aux lieux historiques nationaux; le maintien ou l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, et la protection et la conservation durables des aires marines nationales de conservation.

# Favoriser l'appréciation et la compréhension du public

La promotion de l'appréciation et de la compréhension du public implique la mise en œuvre de programmes et d'activités visant à rejoindre les Canadiens et les Canadiennes

dans les collectivités où ils vivent, travaillent et étudient, et à les inviter à participer davantage à la découverte et à la protection du patrimoine naturel et culturel de la nation.

# Améliorer l'expérience des visiteurs

Parcs Canada et ses partenaires offrent aux visiteurs des possibilités de faire des expériences enrichissantes et de qualité en leur fournissant de l'information, des infrastructures et des installations, et en mettant à leur disposition des programmes, des services et du personnel qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

à Parcs Canada de définir sa contribution aux objectifs de développement durable du gouvernement fédéral. Des détails supplémentaires sur les programmes de base de Parcs Canada figurent dans le *Plan d'entreprise* de l'Agence (voir [http://www.pc.gc.ca/docs/bib-lib/docs2\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/docs/bib-lib/docs2_f.asp)).

Ces programmes de base sont unis par bon nombre de priorités et de résultats escomptés étroitement liés. Ils forment l'assise qui permet

# Sommaire des enjeux

---

L'Agence Parcs Canada fait face à des difficultés nombreuses mais non insurmontables, en atteignant ses résultats prévus, contribuant de cette façon à la réalisation des objectifs de développement durable du gouvernement fédéral.

1. L'Agence ne peut agir seule pour créer des lieux patrimoniaux.
2. La biodiversité et l'habitat indigènes subissent de graves perturbations et se sont détériorés graduellement.
3. Depuis 30 ans, le Canada a perdu plus de 20 % de ses édifices patrimoniaux antérieurs à 1920 en raison de leur démolition.
4. L'Agence doit établir des relations solides et empreintes de confiance avec les collectivités autochtones.
5. Elle doit communiquer avec les jeunes, les citoyens et les nouveaux arrivants, les mobiliser, répondre à leurs besoins et susciter leur intérêt.
6. Elle doit comprendre l'évolution des tendances, en matière de loisirs, des visiteurs canadiens et étrangers afin de leur offrir des expériences enrichissantes de façon novatrice et interactive.
7. Elle doit maintenir et rétablir l'intégrité écologique et commémorative, tout en offrant aux visiteurs des expériences enrichissantes ainsi que des programmes de sensibilisation et des activités qui favorisent leur compréhension.

# Évolution De La Situation

---

Même s'il existe de nombreuses situations susceptibles de nuire à la stratégie de développement durable, quatre, en particulier,

ont une incidence majeure sur les stratégies de développement durable et les plans d'action de l'Agence :

## I. Investissements de l'État, dans le cadre du budget 2005, dans la réfection des immobilisations, l'intégrité écologique et l'Initiative des endroits historiques.

### **Réfection des immobilisations**

Le Plan budgétaire 2005 prévoyait 209 M\$ sur cinq ans afin de réduire le déficit enregistré dans le Plan d'immobilisations à long terme de l'Agence. Celle-ci a une occasion unique de démontrer son leadership environnemental au moment où elle procède à la réfection de ses biens et de ses infrastructures destinés aux visiteurs. Selon les principes en matière de dépenses d'investissement récemment approuvés par Parcs Canada, les investissements doivent permettre de réduire tout impact négatif sur l'environnement existant, tout en continuant de faire en sorte que les installations répondent aux besoins des visiteurs et, dans la mesure du possible, de réduire l'empreinte actuelle des visiteurs sur l'écologie. En vertu des mêmes principes, les

dépenses d'investissement doivent permettre de démontrer un leadership culturel et environnemental, de suivre des principes de conception, de passation de contrats, d'approvisionnement et d'exploitation écologiques, ainsi que d'utiliser des sources d'énergie sans danger pour l'environnement et durables, selon les normes pertinentes et de manière abordable.

### **Intégrité écologique**

Grâce au financement de 60 M\$ sur cinq ans annoncé dans le Plan budgétaire 2005, Parcs Canada augmentera au cours des quatre prochaines années ses mesures visant à améliorer l'intégrité écologique des 42 parcs nationaux existants du Canada, notamment en mettant en œuvre son Plan d'action et en

donnant suite au rapport de 2005 du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Pour l'Agence, exercer un rôle de chef de file en matière de gestion écologique et encourager les Canadiens et les Canadiennes à devenir des intendants en matière d'intégrité écologique et de gestion des ressources culturelles demeurent des enjeux fondamentaux.

### **Initiative des endroits historiques**

Les fonds prévus dans le budget de 2005 permettront également à Parcs Canada de maintenir sa collaboration avec les provinces et les territoires grâce à l'Initiative des endroits

historiques. Il existe toujours des possibilités inexploitées d'élaborer des outils et des programmes visant à protéger le tissu historique et le patrimoine bâti des petites et des grandes collectivités partout au Canada. De plus, dans son rapport de 2003, *La protection du patrimoine culturel du gouvernement fédéral*, la vérificatrice générale a établi le besoin d'un cadre législatif afin d'améliorer l'intendance fédérale des propriétés historiques; il faut également mettre de l'ordre dans la grande maison fédérale.

## **II. L'évolution des relations avec les Autochtones**

La création et la gestion d'un grand nombre de lieux historiques nationaux, de la plupart des nouvelles aires marines nationales de conservation et de la majorité des parcs nationaux doivent énormément, et cela va se poursuivre, au sens extraordinaire du partage, à la sagesse pratique et à l'esprit de coopération des peuples autochtones. Nous devons, en retour, faire bien davantage afin de répondre à leurs aspirations quant aux retombées du tourisme, aux débouchés pour la jeunesse, et à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine.

Il est tout aussi important de respecter les droits des peuples autochtones et les droits issus des traités, les obligations découlant des règlements en matière de revendication territoriale, et aussi de tenir compte des échéances et des processus décisionnels des groupes autochtones.

### III. Création de la Direction des relations externes et des expériences des visiteurs

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable, ainsi que les participants à la table ronde du Ministre tenue en 2005 ont appelé Parcs Canada à investir dans la sensibilisation du public et l'amélioration des expériences des visiteurs en vue de créer une culture générale de la conservation. L'Agence a répondu à cette demande en créant une nouvelle Direction des relations externes et des expériences des visiteurs. Les activités menées par cette

nouvelle Direction aideront Parcs Canada à mieux comprendre et servir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes, à leur offrir des occasions d'apprécier des expériences pertinentes et éducatives, à mieux coordonner les efforts de sensibilisation et à créer des liens entre les Canadiens et les Canadiennes et leurs lieux patrimoniaux. Toutefois, la réalisation intégrale de ces activités à l'échelle de l'Agence prendra un certain temps.

### IV. Investissements affectés à la création de nouveaux parcs et de nouvelles aires marines nationales de conservation

Le gouvernement a prévu 144 M\$ pour la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation. Cette somme permettra à l'Agence de progresser vers l'achèvement des réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

#### **Responsabilisation et mesure du rendement**

La direction a établi des systèmes et des pratiques visant à assurer raisonnablement la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence, y compris celle qui est liée à ses stratégies de développement

durable. Parcs Canada améliore constamment l'information financière et sur le rendement qu'elle fournit en adoptant de nouveaux outils offrant des mesures du rendement plus efficaces et en s'efforçant continuellement d'affiner et d'améliorer sa collecte de données.

La haute direction de l'Agence supervise la préparation des SDD et approuve le produit final.

# Communication avec les intervenants et rapports d'étape

---

## Table ronde du Ministre sur Parcs Canada

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre responsable doit convoquer, au moins une fois tous les deux ans, une table ronde à laquelle participent des personnes intéressées par les questions relevant de l'Agence et qui informe le ministre sur le rendement de cette dernière. La Table ronde du ministre sur Parcs Canada rassemble un large éventail de personnes passionnées par les lieux patrimoniaux nationaux du Canada. La dernière Table ronde a eu lieu en février 2005, une autre étant prévue pour 2007. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [http://www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2005/index\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2005/index_f.asp).

En 2005, les idées et les discussions sur les thèmes de l'expérience des visiteurs et de l'édification d'une culture de conservation au Canada ont donné lieu à 15 recommandations judicieuses qui contribueront à orienter les futures interventions de l'Agence.

Parcs Canada prépare, tout de suite avant la Table ronde du ministre, le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées (REAPP). Ce rapport est le document principal par lequel l'Agence rend des comptes à ses intervenants immédiats. Le REAPP est également déposé au Parlement, comme cela est exigé par la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

# Planification de la gestion

La Loi sur l'Agence Parcs Canada exige que des plans directeurs à jour, exposant la façon dont les objectifs seront atteints, soient établis pour chacun des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada. Les consultations publiques sont un élément essentiel de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans.

Les plans directeurs doivent être révisés tous les cinq ans.

Chaque aire patrimoniale protégée prépare un Rapport sur l'état du parc à l'intention des intervenants qui fournit des renseignements sur le processus de planification de gestion.

# Rapport ministériel sur le rendement

L'Agence fait rapport au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes au moyen de son Rapport ministériel sur le rendement (RMR), qui offre un aperçu annuel de ses réalisations. L'impartialité et la fiabilité des données des rapports et de l'information dans le RMR sont

évaluées chaque année par la vérificatrice générale du Canada, même si son rôle n'est pas d'évaluer ou de commenter le rendement effectif de l'Agence.

# Mesure du rendement

Le Cadre de planification stratégique de Parcs Canada présente, entre autres, les résultats prévus et les attentes en matière de rendement de l'Agence. Ces attentes ont été élaborées conjointement avec la vérificatrice générale du Canada et la Division de la gestion axée sur les

résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le RMR est l'outil de présentation de rapports sur les réalisations de l'Agence au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes.

# Stratégie de développement durable 2007-2009 de l'Agence Parcs Canada

---

On distingue six objectifs fédéraux à long terme en matière de développement durable. Même si Parcs Canada contribue à coup sûr au rendement global du gouvernement fédéral en matière de qualité environnementale et de développement durable, il est souvent difficile d'établir un lien direct entre une stratégie ou une mesure de Parcs Canada et un objectif à

long terme du gouvernement. Dans d'autres cas, une stratégie ou une mesure peut contribuer à la réalisation de plus d'un objectif parmi les six objectifs à long terme du gouvernement. Le RMR de 2007-2009 est présenté d'une manière optimale, qui précise où la stratégie ou la mesure est indiquée de la façon la plus appropriée.

# Objectif 1 : Eau propre et sûre pour les personnes et pour les écosystèmes marins et d'eau douce

OBJECTIF 1.1 : ACCÈS À DE L'EAU PROPRE		
Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
1.1.2 Amélioration de la qualité de l'eau potable et de la gestion des eaux usées, p. ex. sur les terres fédérales.	Assurer aux cinq lotissements urbains situés dans les parcs nationaux administrés par Parcs Canada une intendance environnementale responsable, la conservation du patrimoine, ainsi qu'une administration efficace et abordable.  Encourager les collectivités de Banff et de Jasper à élaborer des programmes de surveillance et des protocoles de rapport similaires à ceux des collectivités administrées par l'Agence.	Atteindre les objectifs en matière de qualité des effluents d'eaux usées, de conservation des eaux, de recyclage des déchets solides, de gestion des sites contaminés et de plafonds à la croissance prévus par la loi.
OBJECTIF 1.2 UTILISATION EFFICACE DE L'EAU.		
Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
1.2.1 Utilisation de l'eau plus efficace et plus durable	Maintenir l'état des voies navigables (systèmes de canaux) en ce qui concerne les fonctions de régularisation des eaux; remplir les obligations touchant le niveau d'eau.	Inventorier les obligations touchant le niveau d'eau, et élaborer des objectifs et des protocoles pour évaluer la conformité d'ici mars 2007.
OBJECTIF 1.3 : PRÉSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES (MARINS ET D'EAU DOUCE) ET DE LA BIODIVERSITÉ.		
Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
1.3.1 Protection des ressources marines et d'eau douce, qui continuent de favoriser les écosystèmes et la biodiversité	Par ses programmes d'établissement, Parcs Canada joue un rôle dans la protection des bassins hydrographiques et des écosystèmes aquatiques.  Parcs Canada créera des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.  Elle achèvera ou agrandira certains parcs nationaux existants.  Parcs Canada élaborera des normes et des lignes directrices sur la qualité de l'eau dans les aires patrimoniales protégées en ce qui concerne les eaux recevant des écoulements des installations d'un parc et du voisinage immédiat.  Parcs Canada mettra en œuvre un cadre de travail visant à réduire le plus possible l'incidence environnementale des routes de transit, notamment sur les milieux aquatiques.	Parcs nationaux : faire passer le nombre de régions terrestres représentées de 25, en mars 2003, à 30 sur 39 d'ici mars 2008, et le nombre de régions marines représentées de deux, en mars 2003, à 4 sur huit d'ici mars 2008.  Agrandir deux parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire ciblé dans trois parcs nationaux inachevés.  Des lignes directrices sur la qualité de l'eau des plans récepteurs relatives aux aires patrimoniales protégées seront élaborées et approuvées d'ici mars 2009.  Réduction des niveaux de base de la pollution de l'eau provenant des eaux de ruissellement des routes liée à l'utilisation de sel de voirie dans les milieux aquatiques écosensibles situés au bord des routes.

Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
1.3.2 Amélioration de la connaissance des ressources en eau	Parcs Canada effectuera une surveillance écologique et préparera des rapports sur l'état des écosystèmes aquatiques dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.	<p>Élaboration de systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique entièrement fonctionnels pour tous les parcs nationaux d'ici mars 2008.</p> <p>Indicateurs choisis et protocoles permettant de mesurer la viabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation à élaborer d'ici mars 2009.</p> <p>Amélioration, d'ici mars 2014, des aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 42 parcs nationaux du Canada.</p> <p>Élaboration de lignes directrices en matière de restauration écologique.</p>

## Objectif 2 : Qualité de l'air – Air pur pour la santé humaine et le bon fonctionnement des écosystèmes.

OBJECTIF 2.1 : RÉDUCTION DES RISQUES PRÉSENTÉS PAR LA QUALITÉ DE L'AIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

OBJECTIF 2.2 : COMPÉTITIVITÉ À LONG TERME FAVORISÉE PAR LES SOLUTIONS DU CANADA POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

OBJECTIF 2.3 : RÉDUCTION DE L'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE DE LA POLLUTION DE L'AIR SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LE PATRIMOINE NATUREL OU BÂTI.

## Objectif 3 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

OBJECTIF 3.1 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

OBJECTIF 3.2 : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS À LONG TERME EN VUE DE FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

OBJECTIF 3.3 : ATTÉNUATION ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS QUI CONTRIBUENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
3.3.1 Réduction des émissions.	<p>Adopter une politique sur les bâtiments écologiques de l'Agence, améliorer encore davantage l'efficacité énergétique des édifices, accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable et sensibiliser davantage les employés.</p> <p>Les niveaux d'émission totale annuelle de gaz à effet de serre (GES) de l'Agence seront inférieurs à l'objectif de 53,4 kilotonnes établi pour 2010.</p> <p>Réduire de 15 % par rapport aux niveaux de l'exercice 2002-2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc ministériel.</p> <p>La totalité du carburant (essence) acheté pour les véhicules fédéraux sera à mélange d'éthanol, le cas échéant.</p> <p>L'Agence dirigera la révision des procédures et leur application à la manutention, à l'entreposage et à la destruction des BPC et des hydrocarbures halogénés.</p> <p>Les réservoirs de stockage de pétrole seront enregistrés et le nombre de réservoirs non conformes sera réduit.</p>	<p>Parcs Canada fera rapport annuellement sur la réduction en pourcentage des émissions de GES à l'échelle du parc immobilier du Ministère.</p> <p>Émissions moyennes annuelles de GES par voiture-kilomètre.</p> <p>Pourcentage d'essence à mélange d'éthanol achetée.</p> <p>L'Agence se conformera pleinement aux exigences fédérales d'ici le 31 mars 2007.</p> <p>Conformité totale aux exigences fédérales; gestion réglementaire en matière d'enregistrement et d'exigences techniques du gouvernement fédéral.</p>

## Objectif 4 : Collectivités durables – Ces collectivités jouissent d’une économie prospère, d’une société dynamique et équitable, et d’un milieu sain pour les générations actuelles et futures.

### OBJECTIF 4.1 : MAINTIEN ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS.

Résultats à l’échelle de l’administration fédérale	Engagements de l’Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l’Agence
4.1.1 Les collectivités sont bien placées pour promouvoir le développement social	<p>Désigner et commémorer des lieux, des personnages et des événements d’importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.</p> <p>Désigner d’autres lieux patrimoniaux (Initiative des endroits historiques; programmes touchant les édifices fédéraux du patrimoine, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des premiers ministres et sites du patrimoine mondial).</p> <p>En ce qui concerne les collectivités de parc qu’elle administre, Parcs Canada préparera des rapports sur l’état des collectivités traitant, entre autres, de leur santé sociale.</p>	<p>Désigner, en moyenne, 24 nouveaux lieux, personnages et événements par année, dont 33 % en moyenne ont un lien avec au moins l’un des domaines prioritaires sous-représentés – histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.</p> <p>Soumettre la totalité des registres fédéraux concernant les désignations patrimoniales au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux d’ici mars 2008.</p> <p>Inscrire 10 000 lieux patrimoniaux désignés au Répertoire d’ici mars 2009 et 17 500 d’ici 2014.</p> <p>Fournir des conseils touchant la préparation d’une candidature de site du patrimoine mondial par année.</p>

### OBJECTIF 4.2 : PROMOTION D’ÉCONOMIES LOCALES DYNAMIQUES ET CONCURRENTIELLES

Résultats à l’échelle de l’administration fédérale	Engagements de l’Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l’Agence
4.2.1 Les collectivités sont bien placées pour modifier et générer ou maintenir des activités économiques viables	<p>Parcs Canada est l’agent du gouvernement fédéral en ce qui concerne l’administration de la Politique sur les édifices à valeur patrimoniale, elle-même partie de la Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor; elle est aussi le gardien de la majorité des édifices fédéraux du patrimoine. L’Agence confirmera et surveillera l’état physique de tous les édifices fédéraux du patrimoine dans les parcs nationaux et investira afin de faire passer l’état des biens ayant obtenu la cote « faible » à la cote « passable » au minimum.</p> <p>L’Agence mettra à jour les modalités du programme de partage des frais des lieux historiques nationaux et fera en sorte que les budgets modestes dont dispose le programme de partage des frais soient investis pour aider financièrement les lieux patrimoniaux qui font face à une menace ou à une dégradation imminente.</p> <p>Parcs Canada collaborera avec les collectivités autochtones et les collectivités locales afin d’élaborer des expériences possibles pour les visiteurs actuels et potentiels.</p>	<p>Pourcentage de bâtiments fédéraux dans les parcs nationaux ayant obtenu la cote faible dont l’état est passé, au minimum, à la cote passable.</p> <p>Les modalités du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux seront mises à jour d’ici mars 2007.</p> <p>Élaborer des indicateurs, des attentes et des protocoles permettant d’évaluer la satisfaction des visiteurs et leurs rapports avec les lieux patrimoniaux canadiens.</p>

OBJECTIF 4.3 PROMOTION D'UN NIVEAU ÉLEVÉ DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES COLLECTIVITÉS		
Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
<p>4.3.1 Les collectivités canadiennes participent activement aux méthodes saines de gestion des ressources environnementales et naturelles, aux initiatives d'intendance et au maintien de la biodiversité.</p>	<p>Parcs Canada continuera de collaborer avec les provinces et les territoires afin de perfectionner et de mettre en œuvre les <i>Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada</i>. Cela implique notamment l'utilisation modifiée des ressources patrimoniales de manière à contribuer à une croissance judicieuse dans les collectivités et à une réduction des contraintes sur les lieux d'enfouissement.</p> <p>Parcs Canada élaborera des possibilités d'apprentissage qui contribuent à instaurer une culture de la conservation au moyen de partenariats, d'une meilleure compréhension des publics cibles et de l'utilisation de meilleures pratiques dans les domaines de la sensibilisation à l'environnement, de l'éducation axée sur les lieux et du marketing social.</p> <p>Parcs Canada poursuivra son partenariat efficace en matière d'émissions télévisées avec la revue <i>Canadian Geographic</i> grâce à « CG Kids » et continuera de rejoindre les enfants au moyen de messages liés aux récits concernant les lieux patrimoniaux, et l'intégrité écologique et commémorative.</p> <p>Parcs Canada s'efforcera encore plus de rejoindre les auditoires scolaires en collaborant avec les membres des milieux de l'enseignement officiel qui ont une influence sur l'élaboration du programme et des ressources en fournissant du matériel didactique lié au programme accessible sur Internet.</p> <p>Grâce à un accord de collaboration avec Nature Canada, offrir des activités d'apprentissage aux jeunes des milieux urbains dans les parcs nationaux et à d'autres endroits.</p> <p>Offrir aux Autochtones des possibilités de raconter leur histoire dans des aires patrimoniales protégées.</p> <p>De concert avec les organismes ethnoculturels et les intervenants, permettre à ces nouveaux auditoires de faire des expériences d'apprentissage.</p> <p>Les collectivités administrées par Parcs Canada instaureront des répertoires de leurs biens patrimoniaux, ainsi que des cotes d'état, des attentes en matière de rendement, des priorités et des plans pour préserver les édifices prioritaires du patrimoine.</p> <p>Dans les collectivités de Field et de Lake Louise administrées par Parcs Canada, les détenteurs de bail doivent élaborer des stratégies environnementales dans le cadre de toutes les propositions de réaménagement.</p>	<p>Fournir des conseils et formuler des recommandations concernant les interventions portant sur le patrimoine culturel bâti ou délivrer la certification conformément aux <i>Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada</i> partout où cela est possible.</p> <p>Favoriser le soutien et l'engagement de la population canadienne et des intervenants, ainsi que leur connaissance et leur appréciation des lieux patrimoniaux du Canada.</p> <p>Élaborer des indicateurs, fixer des attentes et établir des protocoles permettant de mesurer l'appréciation et la compréhension des Canadiens et des Canadiennes et des intervenants d'ici mars 2007.</p>

**OBJECTIF 4.3 PROMOTION D'UN NIVEAU ÉLEVÉ DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES COLLECTIVITÉS** (suite)

Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
4.3.2 Réduction des risques que représentent pour la santé des personnes et des écosystèmes les substances nocives (notamment le nettoyage des sites fédéraux contaminés)	<p>Dans les collectivités des parcs nationaux, assurer une intendance environnementale responsable, la conservation du patrimoine, ainsi qu'une administration efficace et abordable.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de mesures correctives ou de gestion des risques pour tous les sites contaminés.</p>	<p>Atteindre les objectifs en ce qui a trait à la qualité des effluents d'eaux usées, la conservation des eaux, le recyclage des déchets solides, la gestion des sites contaminés et les plafonds à la croissance prévus par la loi dans les collectivités de parc.</p> <p>Évaluation des 24 sites restants qui sont présumés contaminés. Plans d'action de mesures correctives ou de gestion des risques établis pour tous les sites d'ici mars 2009.</p>

**Objectif 5 : Développement durable et utilisation des ressources naturelles**

**OBJECTIF 5.1 : RÉDUCTION DES EFFETS NÉFASTES DE L'UTILISATION DES RESSOURCES SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LA SANTÉ PUBLIQUE.**

**OBJECTIF 5.2 : MAINTIEN ET RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION DE RESSOURCES DURABLES.**

**OBJECTIF 5.3 : PROMOTION DE L'UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON À PRÉSERVER ET À PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.**

Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
5.3.1 Promotion de l'utilisation durable sur le plan de l'environnement des ressources naturelles.	<p>Parcs Canada offrira des possibilités intéressantes en facilitant les expériences propices à l'établissement de liens avec les aires patrimoniales protégées du Canada.</p> <p>Parcs Canada élaborera des programmes éducatifs favorisant les découvertes personnelles des écosystèmes de parc et une meilleure compréhension des enjeux en matière d'intégrité écologique, et les mettra en place dans les parcs nationaux et à proximité de ceux-ci.</p> <p>L'Agence modifiera ses immobilisations afin de répondre aux attentes des visiteurs et de contribuer à enrichir leurs expériences.</p>	<p>Faire en sorte que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur expérience dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.</p> <p>Faire en sorte que 50 % des visiteurs de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et 80 % des visiteurs de lieux historiques nationaux participent à des expériences d'apprentissage.</p> <p>Parcs Canada examinera et améliorera, d'ici mars 2007, les indicateurs, les protocoles d'évaluation et les objectifs pour tous les aspects des résultats prévus et des attentes en matière de rendement.</p>

## Objectif 6 : Renforcement de la gouvernance fédérale et du processus décisionnel à l'appui du développement durable.

### OBJECTIF 6.1 : APPUI DES STRUCTURES ET DES PROCESSUS ORGANISATIONNELS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT SIGNIFICATIFS.

Résultats à l'échelle de l'administration fédérale	Engagements de l'Agence ou ententes de collaboration	Mesure du rendement de l'Agence
6.1.1 Les engagements pris en vertu de la SDD sont intégrés dans les principaux processus de planification et de présentation de rapports des ministères et organismes.	<p>Parcs Canada fera preuve de leadership et collaborera étroitement avec ses partenaires afin de mettre en valeur le secteur de la conservation du patrimoine au Canada en mettant l'accent sur la contribution possible du patrimoine au programme global de développement durable.</p> <p>Parcs Canada élaborera des propositions législatives afin de mieux protéger les lieux historiques nationaux, les édifices fédéraux du patrimoine et les ressources archéologiques de compétence fédérale.</p> <p>Toutes les unités administratives de Parcs Canada prépareront des plans d'affaires quinquennaux afin d'orienter les investissements en ressources (humaines et financières) dans les aires patrimoniales protégées. La viabilité financière, écologique et commémorative est à la base de ces plans.</p>	
6.1.2 Mécanismes de gouvernance clairs et efficaces permettant d'intégrer le développement durable dans le processus décisionnel.	<p>Tous les gestionnaires du matériel et tous les employés chargés des achats assisteront à une formation sur les achats écologiques d'ici 2010.</p> <p>Les stratégies de développement durable continuent d'être intégrées dans le <i>Plan d'entreprise</i> de l'Agence annuel.</p>	Rendre compte annuellement du pourcentage de gestionnaires du matériel et d'employés chargés des achats qui ont suivi la formation.

# Annexe 1 : Évaluation environnementale stratégique (résumé)

---

Les questions présentées dans la Stratégie de développement durable de l'Agence Parcs Canada figurent dans le *Plan d'entreprise* de l'Agence, approuvé par le Conseil du Trésor le 21 septembre 2006. Toutes les questions ont fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique au préalable.

Des politiques, plans, programmes et projets particuliers seront proposés comme moyen de mettre en œuvre les stratégies énoncées dans le présent plan. Le cas échéant, ils feront l'objet d'une évaluation environnementale selon le niveau de détail approprié à mesure qu'ils seront élaborés.

# Annexe 2 : Stratégie de développement durable de l'Agence Parcs Canada pour 2004-2007

## Rapport sur les réalisations

Au cours de l'exercice 2004-2007, les objectifs stratégiques, les activités clés et les attentes en matière de rendement de la Stratégie de développement durable de Parcs Canada ont été présentés conformément au cadre de gestion appelé CPRR (Cadre de planification,

de rapports et de responsabilisation). Depuis, le CPRR a été remplacé par l'Architecture des activités des programmes (AAP). Il existe une correspondance presque directe entre les activités du CPRR et celles de l'AAP, comme on peut le voir ci-dessous :

CPRR	AAP
<b>Gamme de services</b>	<b>Activité de programme</b>
Création d'endroits patrimoniaux nationaux	Créer des lieux patrimoniaux
Protection des ressources patrimoniales	Préserver les ressources patrimoniales
Mise en valeur du patrimoine	Favoriser la connaissance et l'appréciation du public
Services aux visiteurs	Améliorer l'expérience des visiteurs
Lotissements urbains	Administration des lotissements urbains
Trafic de transit	Gestion des routes de transit
Services généraux	Services corporatifs

Le Rapport sur le rendement de l'Agence, publié chaque année (voir [www.pc.gc-full](http://www.pc.gc-full) [ajouter le lien]), fournit des détails supplémentaires sur les réalisations de Parcs Canada, par année.

# Stratégie de développement durable de Parcs Canada pour 2004-2007 – Principales réalisations

## I. Création d'endroits patrimoniaux nationaux

Objectif stratégique	Activités clés	Attentes en matière de rendement
Travailler au parachèvement des réseaux de parcs nationaux du Canada et étendre notablement le réseau des aires marines nationales de conservation de façon qu'ils soient représentatifs de toutes les régions terrestres et marines du Canada, énumérées dans les plans de réseau de l'Agence, et élargir le réseau des lieux historiques nationaux du Canada qui commémorent l'histoire de notre pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer les démarches d'identification, d'évaluation, de consultations et de négociations d'ententes se rapportant à l'établissement de dix nouveaux parcs nationaux du Canada et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation du Canada.</li> <li>• Poursuivre les démarches en vue de conclure le processus de groupement de terres dans cinq parcs dont l'établissement n'est pas achevé.</li> <li>• Mener les consultations et fournir le soutien à la recherche nécessaires à l'identification et à la désignation de nouveaux lieux, de nouvelles personnes et de nouveaux événements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'ententes sur l'établissement de dix parcs nationaux et de cinq aires marines nationales de conservation d'ici mars 2008.</li> <li>• Agrandissement de cinq parcs nationaux d'ici mars 2008.</li> <li>• Identification et désignation de 27 lieux, personnes et événements par an.</li> </ul>

### Réalisations :

Au cours de la période visée par la Stratégie de développement durable pour 2004, trois parcs nationaux représentant des régions naturelles du Plan du réseau des parcs nationaux du Canada non représentées auparavant ont été créés : la Réserve de parc national des Monts-Torngat, la réserve de parc national des Îles-Gulf et le parc national Ukkusiksalik.

Parcs Canada poursuit ses activités visant la représentation de quatre domaines prioritaires désignés comme aires marines nationales de conservation possibles : Gwaii Haanas, Sud du détroit de Georgia, partie ouest du Lac Supérieur et Îles-de-la-Madeleine.

La Société canadienne pour la conservation de la nature et l'Agence Parcs Canada ont signé un protocole d'entente afin de collaborer à l'obtention de terres supplémentaires à l'intérieur des limites de certaines aires

patrimoniales protégées canadiennes ou à proximité de celles-ci. Des terres ont été acquises dans cinq parcs nationaux ou à proximité de ceux-ci afin de préserver 3 482,3 hectares supplémentaires.

Dans le cadre du même partenariat, des terres ont été acquises afin d'améliorer l'intégrité écologique et les expériences offertes aux visiteurs dans les parcs nationaux des Prairies, de la Péninsule-Bruce, des Îles-du-Saint-Laurent et du Mont-Riding. Les Îles-du-Saint-Laurent, plus petit parc national du Canada, a presque doublé de superficie.

Parcs Canada a signé une entente avec la Deline Land Corporation afin d'agrandir le parc national Tuktoo Nogait en ajoutant 1 841 kilomètres carrés de terres au territoire du parc. Les négociations avec les Premières nations Deh Cho en vue d'ajouter des terres à la réserve de parc national Nahanni vont bon train.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Ministre a procédé à 19 nouvelles désignations d'importance historique nationale, sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. De ces dix-neuf désignations, quatre sont liées à l'histoire des femmes, deux à celle des Autochtones et six à celle des communautés ethnoculturelles, soit les trois thèmes prioritaires du Plan du réseau des lieux historiques nationaux.

Divers projets ont permis aux collectivités et aux administrations au Canada d'exercer une intendance plus efficace des ressources patrimoniales au profit des générations actuelles et futures. Après le dépôt de la Stratégie de développement durable en 2004, le gouvernement a approuvé l'Initiative des endroits historiques. De concert avec les provinces et les territoires, il a créé le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Le 31 mars 2006, 3 303 lieux patrimoniaux sur un total approximatif de 17 751 avaient été inclus dans le Répertoire.

## II. Protection des ressources patrimoniales

Objectifs stratégiques	Activités clés	Attentes en matière de rendement
Assurer une plus grande vitalité des écosystèmes en veillant au maintien ou à la restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux et à la durabilité des aires marines nationales de conservation du Canada; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada de telle façon que les ressources d'importance nationale ne soient pas menacées, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du Canada conformément aux principes de valeur, de bien public, de compréhension, de respect et d'intégrité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir ou restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation du Canada.</li> <li>Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation et analyse de tous les programmes de surveillance des parcs.</li> <li>Intégration de rapports sur l'état des parcs dans tous les plans directeurs des parcs.</li> <li>Mise au point de stratégies de rétablissement de huit espèces en péril d'ici mars 2005.</li> <li>Évaluation, chaque année, de l'état d'intégrité commémorative de 14 ou 15 lieux.</li> </ul>

### Réalisations :

#### *Surveillance de l'intégrité écologique*

- Tous les parcs nationaux élaborent actuellement des programmes de surveillance de l'intégrité écologique axés sur six à huit indicateurs pour chaque parc.
- Tous les parcs nationaux ont été affectés à l'une de six biorégions qui possèdent en commun des caractéristiques similaires telles que paysage, espèces et facteurs de stress. De cette façon, ils pourront collaborer sur le plan de l'exploitation.
- Chacun des parcs nationaux a procédé à une auto-évaluation de ses projets de surveillance existants et a énoncé une stratégie visant à combler les lacunes et à améliorer son programme. Chaque parc est doté d'un plan de travail en matière de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique qui a été évalué séparément par une équipe de travail nationale de surveillance de l'intégrité écologique.

### ***Investissements stratégiques en matière d'intégrité écologique***

Dans le budget 2003, le gouvernement a prévu 75 M\$ sur cinq ans et 25 M\$ annuellement par la suite afin d'améliorer et de rétablir l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Le budget 2005 a prévu 60 M\$ supplémentaires sur cinq ans et 15 M\$ par la suite.

### ***Initiatives importantes au 31 mars 2006 :***

- En 2005, l'Agence a publié *Agir sur le terrain* (voir [http://www.pc.gc.ca/docs/v-g/ie-ei/at-ag/sec1/index\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/docs/v-g/ie-ei/at-ag/sec1/index_f.asp)) afin de présenter les projets touchant une meilleure gestion des parcs, la restauration écologique, la mise en valeur du patrimoine, les partenariats régionaux et la protection des espèces en péril.
- Depuis 2003, 22 M\$ ont été affectés à des projets prioritaires pluriannuels dans dix parcs nationaux. Un montant supplémentaire de 6,9 M\$ a été affecté à des projets de courte durée.
- Un montant de 2,56 M\$ a été alloué aux parcs afin de les aider à élaborer leurs plans de surveillance écologique.
- Des fonds de 384 700 dollars ont été alloués aux parcs afin de les aider à évaluer le déplacement des personnes dans les parcs et à comprendre l'incidence de la présence humaine sur le paysage.
- Un montant de 1,36 M\$ a été investi dans la réintroduction du feu comme processus naturel d'un écosystème sain.
- Deux projets de restauration ont permis la réintroduction du bison des plaines dans l'écosystème des prairies du parc national du Canada des Prairies, et des mesures ont été prises afin de protéger les grizzlis et leur habitat dans les parcs nationaux des Rocheuses.

### ***Planification et établissement de rapports***

Des rapports sur l'état des parcs sont préparés pour les aires patrimoniales protégées afin de faciliter la planification et l'examen de la gestion. Au 31 mars 2006, huit rapports étaient terminés, quatorze autres devant l'être d'ici avril 2007.

L'élaboration d'une perspective écologique pour chacun des parcs nationaux a constitué une exigence depuis l'entrée en vigueur, en 2000, de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* révisée; cette obligation a été décrite dans le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs* de 2000 de l'Agence. Quatre des cinq plans directeurs de parc national qui ont été déposés depuis 2000 ont rempli cette exigence, le cinquième faisant actuellement l'objet d'une révision afin d'y répondre.

### ***Espèces en péril***

Depuis 2003, l'Agence a reçu 36,8 M\$ de plus sur cinq ans et 3,5 M\$ en fonds permanents afin de mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril dans les aires patrimoniales protégées.

Entre 2003 et 2006, quelque 23 M\$ ont été investis dans la protection et la gestion des espèces en péril dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et d'autres aires patrimoniales protégées. Parcs Canada a élaboré et publié trois stratégies définitives de rétablissement des espèces en péril qui se trouvent dans les aires patrimoniales protégées; ces stratégies visent 20 espèces.

### ***Intégrité commémorative***

Au cours de la période visée par la Stratégie de développement durable, l'Agence a effectué 32 évaluations de l'intégrité commémorative de lieux historiques nationaux. Elles fournissent des renseignements importants pour orienter l'élaboration des plans directeurs de ces lieux.

### III. Mise en valeur du patrimoine

Objectif stratégique	Activités clés	Attentes en matière de rendement
Sensibiliser les auditoires, leur permettre de comprendre ce que représentent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada et de les apprécier, et renforcer leur sentiment d'appartenance et d'attachement à ces lieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les lieux historiques nationaux du Canada.</li> <li>• Élaborer des programmes éducatifs favorisant l'atteinte de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.</li> <li>• Créer un programme de sensibilisation en milieu scolaire.</li> <li>• Solliciter la participation des entreprises canadiennes.</li> <li>• Assurer la qualité des programmes sur place et des programmes de diffusion externe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de 10 % du nombre de visiteurs dans des lieux historiques nationaux ciblés.</li> <li>• Mise en place d'un programme national de sensibilisation en milieu scolaire dans 75 % des entités administratives.</li> <li>• Compréhension des messages clés par 75 % des visiteurs.</li> </ul>

#### Réalisations :

Le nombre de visites-personnes dans trois des quatre lieux ciblés pour participer à la promotion du programme de lieux historiques nationaux a augmenté comparativement à l'année repère 2003-2004. L'Agence poursuivra la mise en œuvre de son programme national de promotion dans ces quatre lieux et partagera ses meilleures pratiques avec les autres lieux dans l'ensemble du réseau.

On a formé une équipe du programme Parcs Canada dans les écoles, dont les membres sont sept éducateurs de partout au pays qui collaborent étroitement avec des spécialistes en sensibilisation au bureau national et dans les centres de services régionaux de l'Agence. Voici des exemples de ses réussites :

- En Alberta, le programme d'études sociales révisé tout récemment comprend de la matière sur les parcs nationaux en quatrième et en cinquième année.
- En Ontario, les élèves en géographie de neuvième, onzième et douzième année étudient les parcs nationaux et les sites du patrimoine mondial.

- Au Québec, des ateliers présentant l'activité en ligne « À la défense de Québec, capitale de la Nouvelle-France » ont eu du succès dans les universités, ainsi qu'auprès des enseignants actuels et futurs assistant aux conférences.

Le niveau moyen de compréhension des utilisateurs à l'égard des parcs et des lieux historiques nationaux ayant fait l'objet du sondage en 2005-2006 était de 66 p. 100, soit un taux inférieur à l'objectif de 75 p. 100 qui avait été fixé. Sept des douze lieux historiques nationaux et seulement deux des parcs nationaux ayant fait l'objet du sondage ont atteint l'objectif.

L'Agence développe actuellement sa capacité et ses outils afin de mobiliser et de faire participer plus efficacement les entreprises du Canada. Elle a procédé au renforcement de cette capacité, qui se reflète dans sa stratégie 2007-2009.

## IV. Services aux visiteurs

Objectif stratégique	Activité clé	Attentes en matière de rendement
Offrir aux visiteurs des services qui leur permettent de profiter des lieux patrimoniaux et de les apprécier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les activités humaines de façon à réduire le plus possible l'impact sur les ressources naturelles et culturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des indicateurs de mesure d'impact des visiteurs d'ici mars 2005.</li> <li>Mise en œuvre de stratégies de réinvestissement à long terme aptes à assurer le maintien de services de qualité et à réduire le plus possible les impacts négatifs qui découlent de ces services.</li> </ul>

### Réalisations :

**Nota :** L'activité clé a été modifiée afin de montrer que la surveillance de l'incidence humaine sera effectuée dans le cadre de la surveillance de l'intégrité écologique dans chacun des parcs, plutôt qu'au moyen d'une série distincte d'indicateurs pancanadiens.

Parcs Canada a élaboré un cadre d'établissement de rapports relatif à l'intégrité écologique pour les routes de transit qui sera intégré dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique. Ce cadre présente les mesures écologiques touchant :

- la mortalité de la faune causée par les véhicules;
- la fragmentation de l'habitat;
- la pollution des zones écosensibles;
- l'incidence des espèces exotiques envahissantes;
- l'incidence de la construction et de l'entretien.

L'Agence a créé une Direction des relations extérieures et des services aux visiteurs afin de mettre l'accent de façon soutenue sur le leadership en matière de services améliorés aux visiteurs. Un cadre pilote d'évaluation des

activités récréatives permettra à l'Agence de prendre de meilleures décisions en ce qui concerne les nouvelles activités ou les activités en cours de changement pour les visiteurs.

Parcs Canada a réalisé d'importants projets de construction ou de remise en état d'installations pour les visiteurs dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, au Centre de découverte marine du Canada à Hamilton, au centre d'accueil du Fort-Battleford et dans le parc national de la Péninsule-Bruce. Toutes ces installations constituent des exemples de conception, de construction et d'activités novatrices en matière d'environnement. Lors de leur construction, on a utilisé des matériaux recyclés et prévu l'utilisation d'éléments tels que l'énergie solaire et éolienne, le compostage, les installations sanitaires à faible utilisation d'eau, les thermopompes et l'éclairage nocturne réduit.

Parcs Canada a collaboré avec l'Association de l'industrie touristique du Canada relativement à la publication d'une version révisée du *Code d'éthique et directives générales du Canada sur le développement du tourisme durable*. L'Agence a adopté ce code dans ses pratiques de gestion et continue d'en promouvoir la connaissance et l'utilisation.

## V. Lotissements urbains

Objectif stratégique	Activité clé	Attentes en matière de rendement
Gérer et administrer avec efficacité et efficacité les collectivités situées dans les parcs pour en faire des modèles de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des initiatives de recouvrement des coûts et des plans d'affaires durables dans les activités municipales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration continue du rendement sur le plan de la qualité environnementale.</li> </ul>

### Réalisations :

Au nombre des investissements réalisés par Parcs Canada afin d'ériger les lotissements urbains en modèles de durabilité écologique, mentionnons 0,2 M\$ pour la conception d'égouts à Wasagaming, 0,1 M\$ pour les améliorations apportées à la prise d'eau potable à Field et 1 M\$ pour la conception et l'évaluation d'un bassin d'effluents d'eaux usées aux lacs Waterton.

Parcs Canada a fixé des cibles modèles pour la qualité des effluents d'eaux usées supérieures aux lignes directrices fédérales. Au cours de l'exercice 2005-2006, quatre collectivités ont respecté les normes suggérées dans les lignes directrices fédérales sur le traitement des eaux usées, Banff ayant répondu aux normes plus rigoureuses de Parcs Canada relativement à toutes les mesures de la qualité des effluents. Les autres collectivités ont respecté la plupart des normes les plus sévères de l'Agence.

## VI. Trafic de transit

Objectif stratégique	Activité clé	Attentes en matière de rendement
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui réduisent le plus possible les impacts écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les interventions sont conçues de façon à réduire le plus possible les impacts écologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement, d'ici avril 2004, d'un cadre de surveillance et de rapport écologique des routes qui sera validé à l'échelon des unités de gestion avant sa mise en œuvre, prévue d'ici mars 2005.</li> </ul>

### Réalisations :

Voir ci-dessous.

## VII. Services généraux

Objectif stratégique	Activité clé	Attentes en matière de rendement
Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion en mettant notamment l'accent sur un processus décisionnel efficace et sur une gestion axée sur les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcs Canada réduira ses taux d'émissions annuelles de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de son parc automobile et en sensibilisant ses employés à cet enjeu.</li> <li>Assurer une gestion des BPC, des réservoirs de stockage des produits pétroliers et des hydrocarbures halogénés conforme aux règlements établis dans ce domaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici 2010, réduction de 5,2 % par rapport à leur niveau de 1998 des taux d'émissions de gaz à effet de serre résultant des activités de Parcs Canada.</li> <li>Tenue des inventaires et maintien des procédures requis pour garantir une totale conformité aux règlements en vigueur.</li> </ul>

### Réalisations :

Veillez prendre note que les sites contaminés n'ont pas été mentionnés dans notre Stratégie de développement durable pour 2004-2007, si bien qu'il n'existe pas de rapport sur les réalisations. Les sites contaminés seront traités dans la Stratégie de développement durable de l'Agence pour 2007-2009.

### *Émissions de gaz à effet de serre (GES)*

Les émissions de GES de Parcs Canada pour 2005-2006 se sont élevées à 50,1 kilotonnes, ce qui va au-delà de l'objectif de 53,4 kilotonnes fixé pour 2010. Au nombre des projets clés réalisés au cours de la période de planification, mentionnons :

- La mise en œuvre de plus de 20 grands projets portant sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable : thermopompes utilisant le sol comme source de chaleur, batteries solaires, systèmes de chauffage solaire et première certification de platine (LEED) du Canada pour l'édifice du centre des opérations de la réserve de parc national des Îles-Gulf.
- Les directives sur l'acquisition du parc automobile visant à réduire le plus possible les dimensions du moteur et de la carrosserie des véhicules routiers légers, le passage à l'essence à l'éthanol, une

augmentation du nombre de véhicules hybrides et la modernisation de l'équipement à petit moteur, le moteur à deux temps étant remplacé par un moteur à quatre temps.

- La mise en œuvre d'un plan de communication visant à sensibiliser davantage les employés à cet enjeu.

### *Hydrocarbures halogénés, BPC et réservoirs de stockage*

En mars 2006,

- 74 % des unités administratives de Parcs Canada (28 sur 38) avaient entré leurs répertoires d'hydrocarbures halogénés sur le site intranet du SGE de l'Agence;
- 45 % des unités administratives de Parcs Canada (17 sur 38) avaient entré leurs répertoires de BPC sur le site Web du SGE de l'Agence. Dix unités administratives de l'Agence ont déclaré ne pas avoir de BPC.
- Parcs Canada a réduit systématiquement le nombre de réservoirs de stockage souterrains, ceux-ci étant passés de 60 en 2004 à 46. De ce nombre, 35 % sont conformes aux exigences. Le nombre de réservoirs de stockage hors sol est demeuré le même, soit 127, dont 13 p. 100 sont conformes aux exigences.